



Charte de déontologie

Concours régional en vue du concours national Miss Pin-Up France

La candidate (locale, départementale, régionale), qui a fait part de sa volonté de concourir à l'élection de sa région avec l'espoir d'être élue Miss Pin-Up Régionale ou Dauphine, déclare porter une attention toute particulière à l'honorabilité de sa région et au respect de l'image et des valeurs positives Miss Pin-Up France. Elle déclare être parfaitement en adéquation avec les valeurs et principes suivants :

– **Être respectueuse des personnes participantes à l'élection qu'il s'agisse des autres candidates, des partenaires et/ou bénévoles participant à l'élection ou du comité. Tout manquement sera susceptible d'exclusion du concours, et/ou destitution du titre remporté.**

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour accord"

Délégation

Candidate

- Aimer la région qu'elle représente, considérer en être une parfaite ambassadrice ;
- Se comporter avec grâce, distinction et élégance et avoir une présentation soignée (tenue vestimentaire, hygiène corporelle, ongles et cheveux).
- Le public et/ou le jury effectuant ses choix d'élection au regard de l'apparence initiale montrée par la candidate.
- Ne pas avoir un comportement contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou à l'esprit du concours basé sur des valeurs d'élégance.
- Ne pas avoir accordé des droits permettant à un tiers d'associer ma personne ou mon image à une marque, slogan, signe distinctif, sons, images ou autre, à caractère érotique et/ou pornographique.
- Ne pas fumer lors de représentations publiques et, si consommation d'alcool, le faire avec la plus grande modération et la plus grande discrétion; ne pas consommer de substances illicites.
- Ne pas utiliser son titre (écharpe, couronne) à des fins de propagande ou militantisme politique, idéologique ou religieux.
- Ne pas s'inscrire pendant une durée d'un an voire 2 ans si élu National à d'autres élections (y compris dans les salons vintages ou autres) sauf dérogation du Comité National.
- Être respectueuse, aimable, ouverte à l'égard notamment du public.

– Compte tenu notamment de la nécessité, pour la déléguée Régionale, de préserver l'image de l'élection, **ne pas porter son écharpe ni faire usage de son titre régional sans l'accord préalable du Comité National et soumettre à l'approbation de ce dernier toutes propositions relatives à son élection ou à son titre, (propositions à caractère commerciales, demandes d'interviews, reportages photographiques ou télévisuels, défilés etc.), qui lui seraient faites directement.**



- être miss régionale n'est pas un métier, c'est le titre d'un concours; à cet égard, il est rappelé à toutes fins utiles, que la déléguée n'est aucunement tenue de proposer des gratifications ou opportunités aux candidates, ni aux miss et dauphines élues.

En cas de manquement à cette charte l'élue encourra sa destitution sans préavis.

Fait à, le En deux exemplaires, dont l'un est remis à la Candidate

Nom : **Prénom**

Surnom :

Déclare avoir pris connaissance de la présente charte et être en accord avec les valeurs et principes visés ci-dessus.

Signature de la Candidate

(Lu et approuvé, bon pour accord)